



# **Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit pour la révision du véhicule n°1 du Fun'ambule**

(Du 11 janvier 2010)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## **1. Introduction**

Depuis le 27 avril 2001, le Fun'ambule relie la gare CFF au Jardin Anglais en 2 minutes environ (vitesse maximum 8 m/s) avec une capacité de 4000 personnes à l'heure.

Le Fun'ambule est un funiculaire automatique composé de deux voitures de 126 places. Chacune d'entre-elles est constituée de quatre modules individuels mobiles garantissant un plancher horizontal malgré un parcours sinueux dont la pente varie de 0% à 34%.

La réalisation de cette installation a été effectuée sous l'impulsion de l'Expo.02 afin de relier la gare CFF à l'Arteplage de Neuchâtel. Cette liaison a permis d'ouvrir un nouvel accès à la gare depuis le niveau inférieur de la ville. La station inférieure dessert directement le Lycée Jean-Piaget, Denis-de-Rougemont et les Facultés de Droit et des Lettres de l'Université de Neuchâtel.

La station inférieure du Fun'ambule donne accès aux lignes de bus 1 et 11. Grâce à cette installation, les voyageurs arrivant à la gare CFF peuvent accéder rapidement au secteur inférieur de la ville.

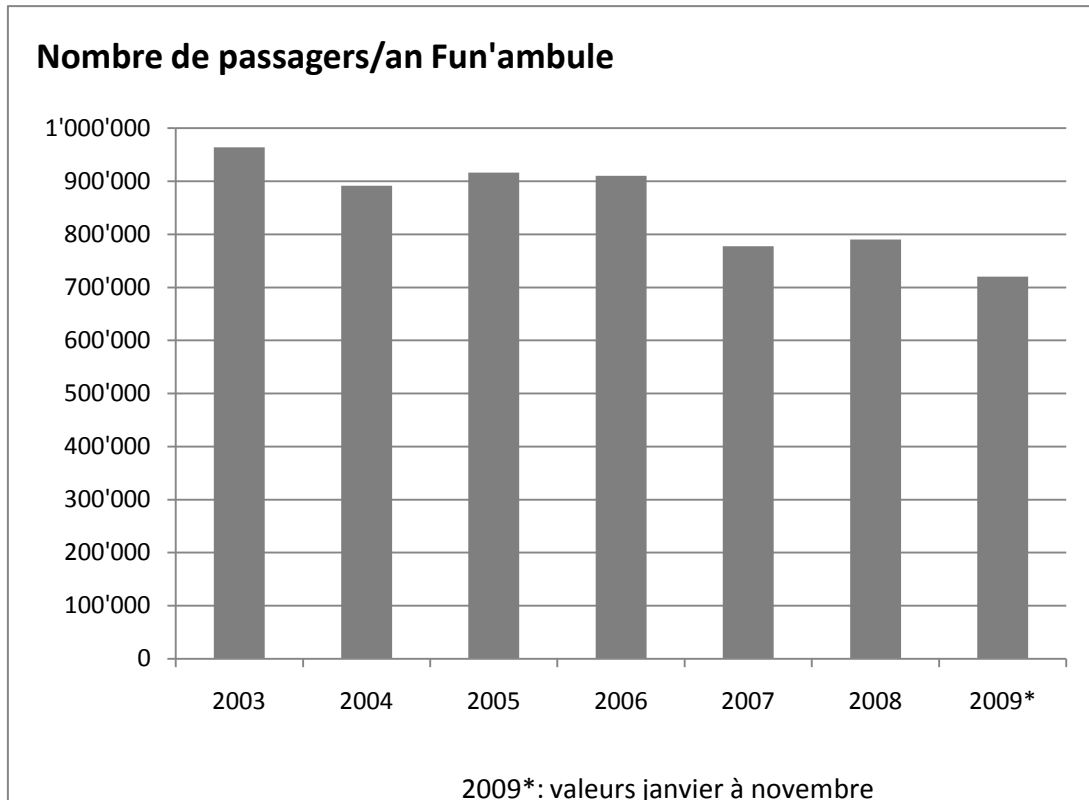
Connexions aux transports publics depuis la station inférieure du Fun'ambule		
Destinations (exemples)	ligne TN	fréquence (6h à 19h, du lundi au samedi)
Parking P+R du Nid-du-Crô	11	12 à 15 min
Installations sportives de la Maladière	11	12 à 15 min
Hôpital Pourtalès, St.-Blaise, Marin	1	10 min
Centre-ville	1 et 11	Environ 6 min

L'entretien des funiculaires est prescrit par l'Ordonnance fédérale sur les exigences de sécurité des funiculaires (17.6.1991). Elle règle l'ensemble des travaux d'entretien réguliers : quotidiens, hebdomadaires, mensuels, annuels. Elle fixe le cadre pour l'entretien des véhicules et des trains de roulement qui doivent ainsi subir, dans notre cas, un contrôle minutieux et complet tous les 6 ans. C'est le cas du véhicule no 1 en 2010 qui fait l'objet du présent rapport.

## 2. Bilan d'exploitation

Du 27 avril 2001 au 6 janvier 2009, le Fun'ambule a réalisé plus de 566'000 courses pour une durée de fonctionnement de 19'600 heures.

Entre 2001 et 2006, le nombre de passagers s'est rapidement élevé entre 800'000 et 900'000. Depuis 2006, nous observons une légère diminution du nombre de passagers.



Même si l'on peut constater une baisse entre 2006 et 2007, la fréquentation de ce funiculaire est stable de 2007 à 2009. Cela démontre l'importance de ce maillon dans le réseau des transports urbains de la ville de Neuchâtel.

Son rôle sera encore renforcé avec les développements des transports publics prévus dans le cadre du réseau urbain neuchâtelois qui donne une importance croissante à la gare CFF, notamment en lien avec la liaison rapide entre Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds dans le cadre du projet Transrun.

En parallèle, le quartier de la gare fait l'objet d'un développement d'activités qui participe également à l'augmentation des besoins d'accessibilité au site. Cette situation renforcera encore le rôle du Fun'ambule dans les prochaines années.

Afin d'encourager l'utilisation de cette installation, nous étudions les possibilités de développer l'accueil des passagers autour de la station inférieure notamment par l'amélioration de la signalétique en collaboration avec les CFF et l'éventuelle réalisation d'un parking « dépose-minute » le long du faubourg du Lac. Notons que pour la durée des travaux du TransEurope, un P+Rail destiné aux abonnés CFF a été

installé au sud de l'arrivée du Fun'ambule. Ces démarches vont dans le sens de la motion no 268 qui demande d'étudier l'aménagement de ce secteur du Jardin anglais en tant qu'entrée sud de la gare.

## 2.1. Arrêts programmés

Mise à part les révisions complètes des véhicules tous les 6 ans, les installations techniques font l'objet de 2 révisions annuelles (1 grande, une petite). Vous trouverez, ci-dessous, le tableau des arrêts pour ces révisions techniques :

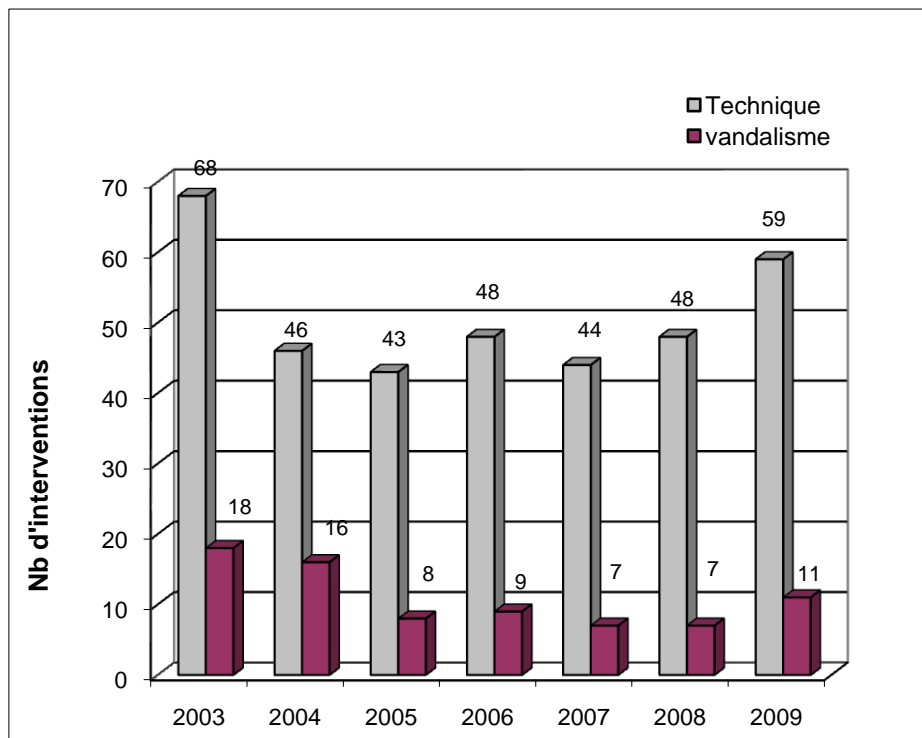
	dates arrêts programmés	cause
2009	23.02.09 - 27.02.09	lavage tunnel, révision annuelle 1 <sup>ère</sup> partie
	14.04.09 - 26.04.09	révision annuelle 2 <sup>ème</sup> partie
	06.07.09 - 10.07.09	révision annuelle 3 <sup>ème</sup> partie
	05.10.09 - 12.10.09	petite révision
2010 (prévisions)	02.03.10 - 12.04.10	révision véhicule no1 révision annuelle
	04.10.10 - 17.10.10	petite révision

Ces arrêts programmés ont lieu autant que possible pendant les périodes de vacances scolaires.

## 2.2. Arrêts non programmés

Le Fun'ambule est un funiculaire automatique. Afin de garantir un niveau de sécurité suffisant, de nombreux dispositifs d'alarme ont été mis en place. Les pannes techniques sont signalées automatiquement à la centrale de commande des TN permettant ainsi de les résoudre dans l'heure la plupart du temps. Il faut ajouter également, hélas, les actes de vandalisme qui nécessitent des interventions et des arrêts non-prévus.

Pour 2009, en date du 14 décembre, 59 interventions pour des raisons techniques (pannes de courant, fermeture des portes,...) et 11 dont la cause est liée au vandalisme ont été enregistrées. Leur nombre fluctue d'année en année au gré des circonstances, mais globalement les exploitants n'ont pas observé une tendance à l'aggravation.



### 3. Concession fédérale et financement cantonal

Conformément à une décision du 4 novembre 1998 du Conseil fédéral, la Ville de Neuchâtel est titulaire de la concession pour le funiculaire « Gare-Université ». Elle est valable jusqu'au 31 octobre 2018.

Dès le 1er janvier 2007, le funiculaire « Gare-Université » est intégré au système cantonal de financement des transports publics, conformément aux dispositions de la Loi cantonale sur les transports publics.

### 4. Bail avec les TN

Un bail lie la Ville aux TN. Il date du 26 septembre 2006 et a été conclu pour 12 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018. Il précise notamment les points suivants :

#### 4.1. Obligations de la Ville

Les amortissements des investissements consentis par la Ville sont compensés par les recettes du loyer de l'installation dont le montant est réévalué tous les trois ans. Les obligations de la Ville sont notamment d'assumer:

- les investissements lourds, notamment les révisions tous les trois ans d'un des véhicules, les travaux sur le génie civil ou la machinerie (tunnel, statique, électromécanique, voie, etc...). Si la Ville ne consent pas les investissements lourds, elle devra assumer la responsabilité pour les travaux exigés par les autorités de contrôle,
- les coûts en cas de dégâts importants aux installations ou de conditions insuffisantes de sécurité,
- la responsabilité pour l'ensemble des infrastructures liées aux évacuations de secours (passerelles, sorties stations).

#### **4.2. Obligations des TN**

En plus du paiement du loyer, les TN doivent :

- exploiter le Fun'ambule en assurant son entretien de base conformément aux directives en la matière,
- assurer les prestations de base commandées par le Canton dans le cadre de la LTP,
- assurer le nettoyage du Funiculaire et les travaux d'entretien courants. Ils assurent les travaux de contrôles selon les prescriptions fournies par le constructeur, les travaux de contrôle demandés par l'OFTet les achats du matériel courant de remplacement.

### **5. Une grande révision tous les 6 ans**

Le cadre légal impose une révision minutieuse et complète de chaque véhicule tous les 6 ans. Ce contrôle détaillé peut être réalisé sur place ou en atelier. Dans le cas présent, pour des raisons de coûts et de vitesse d'exécution, l'option a été prise, dès la conception de l'installation, d'effectuer ce travail en atelier.

Le décalage de 3 ans entre la révision des deux véhicules est intervenu suite à un incident survenu sur le véhicule no 1 en octobre 2004. Une révision anticipée a été alors réalisée car les réparations ont nécessité son immobilisation et son transport en atelier.

Comme l'avaient logiquement suggéré plusieurs groupes du Conseil général lors de la présentation du rapport pour la grande révision précédente (rapport du 11 décembre 2006 débattu le 15 janvier 2007), nous avons évalué la possibilité de resynchroniser les révisions des deux véhicules mais nous sommes rapidement parvenus à la conclusion qu'une telle opération ne permettrait aucun gain financier et temporel:

- l'entreprise Garaventa qui a construit l'installation, et qui est seule en mesure de faire l'entretien, ne peut effectuer la révision que sur un seul véhicule à la fois,
- le temps d'arrêt de l'installation serait de 12 semaines tous les 6 ans au lieu de 6 semaines tous les 3 ans,
- l'opération de révision couplée des deux véhicules n'apporterait aucune économie d'échelle,
- l'enlèvement du deuxième véhicule engendrerait des coûts supplémentaires pour l'extraire car il faudrait faire intervenir un treuil externe pour le faire descendre de la gare à la station inférieure sans le contrepoids de son jumeau.

Par ailleurs, les travaux sont planifiés de manière à couvrir un maximum de jours de congés scolaires. Un arrêt pendant 12 semaines aurait indubitablement un impact très négatif sur l'attractivité de l'installation.

## 6. Devis des travaux et planification

Sur la base de l'offre demandée par l'exploitant, les coûts de démontage, de révision, des multiples tests et essais, de remontage ainsi que des transports jusqu'aux ateliers Garaventa à Olten, se montent à 182'000.- francs. En ajoutant une réserve de 18'000 francs pour des divers et imprévus, nous arrivons à un total de 200'000 francs :

objet	Frs
Travaux de révision y compris mise en service	145'000
Fourniture des pièces de rechange, remplacement des roues non compris	20'000
Grutages et transports	17'000
Divers et imprévus	18'000
Total	<b>200'000</b>

Cette révision est prévue entre le 2 mars et le 9 avril 2010, la remise en exploitation est prévue pour le 12 avril 2010.

Lors de l'établissement du budget 2010 et du budget quadriennal des investissements, le coût de cette révision avait été sous-estimé. Nous n'avons reçu le devis définitif qu'à la fin du mois de novembre 2009. La planification financière 2010-2013 prévoit un montant de 250'000 francs

réservé pour la révision des véhicules du Fun'ambule dont seulement 125'000 francs pour 2010.

La prochaine grande révision, celle du véhicule no 2, est prévue en 2013.

Ces révisions périodiques s'inscrivent dans un programme d'entretien régulier et incontournable. Il ne s'agit donc pas d'un investissement amenant une plus-value à l'installation mais de contrôles planifiés imposés par la concession fédérale. Nous proposons donc que les dépenses figurent aux comptes de fonctionnement. En 2010, il s'agira d'un montant de 200'000 francs, objet de l'arrêté que nous vous soumettons ce jour. Dès 2011, le montant sera lissé et porté annuellement au budget.

La commission financière sera consultée.

Cette méthode permettra à l'avenir de faire voter ces dépenses avec le budget sans l'obligation formelle de présenter un rapport spécifique tous les trois ans.

## **7. Modalités financières**

Selon le contrat liant la Ville de Neuchâtel aux TN concernant la location du Fun'ambule, « *les modalités financières sont révisées tous les trois ans sur la base des résultats d'exploitation, en admettant une première adaptation si nécessaire après la fin de l'année 2007* » (art.9 al.2). En 2008, nous avons un excédent de charge de 54'939 francs.

La prochaine échéance étant la fin de l'année 2010, nous allons réévaluer le loyer afin qu'il couvre les frais d'amortissement et en particulier ceux en lien avec les grandes révisions des véhicules.

Les discussions sont en cours afin que les TN puissent intégrer cette adaptation des modalités financières dans leur budget 2011.

## **8. Vente du Fun'ambule**

La Direction des transports mène une réflexion sur l'éventualité d'une vente du Fun'ambule dans le cadre du programme de rationalisation et d'économie menée par le Conseil communal.

Un transfert des installations auprès d'une entreprise de transports aurait surtout l'avantage de simplifier la gestion de l'installation, ainsi que sa promotion.



L'étude se poursuit, en gardant à l'esprit que nous avons un bail qui nous lie aux TN jusqu'en 2018.

## **9. Conclusion**

Le Fun'ambule est devenu un maillon indispensable du réseau des transports publics urbains de Neuchâtel comme le prouve sa fréquentation. Il doit être maintenu et sa fonction d'accès à la gare doit être développée dans l'esprit de la motion 268 « Le jardin anglais-entrée sud de la Gare » acceptée par votre Autorité le 30 juin 2008.

Pour des raisons de sécurité, les obligations légales sont très strictes et imposent ces entretiens réguliers. L'option d'intégrer les frais des grandes révisions dans les comptes de fonctionnement entre dans la logique d'une charge d'exploitation. Les dépenses restent transparentes vis-à-vis de votre Autorité qui sera régulièrement informée au travers des rapports de gestion.

Parallèlement, nous allons évaluer la possibilité, grâce à l'expérience acquise au cours des 8 premières années d'exploitation, d'allonger les périodes entre les grandes révisions et de demander une adaptation de la concession à la Confédération.

C'est dans cet esprit que nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Françoise Jeanneret

Rémy Voirol

Projet

**Arrêté**  
**concernant une demande de crédit pour la révision du véhicule n°1**  
**du Fun'ambule**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à engager, en 2010, une dépense de 200'000 francs pour la révision du véhicule n°1 du Fun'ambule.

**Art. 2.**- Dès 2011, le Conseil communal intègre dans son budget de fonctionnement les frais relatifs aux grandes révisions, tous les 6 ans, des véhicules du Fun'ambule.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur immédiatement.